



COMITE DEPARTEMENTAL
DES LANDES
DE TENNIS DE TABLE

OPEN DES LANDES VETERANS

2020

5^{ÈME} EDITION

Règlement

Article 1 : Le comité des Landes de tennis de table organise, le **Dimanche 26 Avril 2020**, la quatrième édition de l'Open des Landes vétérans, tournoi régional ouvert à tous les licencié(e)s de la région Nouvelle-Aquitaine nés en 1978 et avant. Cette édition se déroulera au **club de Mont de Marsan sur 16 tables** potentielles :

**Complexe sportif du Pégly
Salle spécifique Christian Diandet
Rue Commandant Pardaillan
40 000 Mont de Marsan.**

Article 2 : 12 tableaux sont proposés.

Le pointage de chaque tableau commence 45 minutes avant l'heure de début et se termine 15 minutes avant l'heure de début.

N°	Tableau	Catégorie	Début Horaire théorique
A	Dames V1	Née en 1970 à 1979	11h00
B	Dames V2	Née en 1960 à 1969	11h00
C	Dames V3	Née en 1950 à 1959	11h00
D	Dames V4 +	Née en 1949 et avant	11h00
E	Messieurs V1	Né en 1970 à 1979	9h00
F	Messieurs V2	Né en 1960 à 1969	9h00
G	Messieurs V3	Né en 1950 à 1959	9h00
H	Messieurs V4 +	Né en 1949 et avant	9h00
I	Master Vétérans Messieurs	Les 24 meilleurs classés du tournoi	13h30
J	Open Vétérans Dames	Née en 1979 et avant	14h00
K	Open Vétérans Messieurs	Né en 1979 et avant (non qualifié Tableau I)	14h00
L	Consolante Mixtes -700pts	Né en 1979 et avant	14h30

Si moins de **4** inscriptions dans un tableau, les organisateurs se réservent le droit de supprimer ce tableau en le fusionnant avec un autre tableau.

Si moins de **48** inscriptions au global, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Article 3 : Ouverture de la salle à partir de 7h30.

Les Horaires :

Le pointage avec présentation de la licence en règle est impératif au plus tard **15 minutes avant le début du premier tableau de chaque joueur**. Passé ce délai, si le joueur n'a pas signalé son éventuel retard par téléphone, l'inscription pour le tableau est annulée. **Les joueurs absents 5 minutes après l'appel de leur partie seront déclarés forfait**. Pour tout incident le jour de la compétition (retard, forfait...), merci de prévenir le JA au **06 86 88 11 16**.

Article 4 : Chacun des 12 tableaux sera doté d'une coupe acquise définitivement. Une médaille récompensera les finalistes et les demi-finalistes. De nombreux lots seront en plus remis aux participants (au minimum quart de final) pour un montant total de 600 euros.

Article 5 : déroulement des épreuves

- Tableaux A à H : Poules de 3 ou 4, tout le monde sort dans un tableau à élimination directe.
- Tableaux I à K : tableaux à élimination directe sans poule.
- Tableau K : Tableau à élimination directe sans poule. Les perdants du barrage du tableau I peuvent y participer.
- Tableau L : Tableau à élimination directe sans poule. Les perdant(e)s au premier ou deuxième tour des tableaux J et K peuvent y participer.

Toutes les rencontres se jouent au meilleur des 5 manches.

Article 6 : Les droits d'engagement sont fixés à **12 euros** pour la journée (les 2 tableaux de simples + possibilité Consolante).

Les engagements se font directement sur le site internet du Comité des Landes : www.cd40tt.com ou avec le lien : <https://www.cd40tt.com/evenements/2020/04/26/open-veterans-landais-2020-1269632>

Possibilité d'envoyer les inscriptions par email à lou-landestt@wanadoo.fr. Les engagements devront nous parvenir **avant le Mardi 21 avril 23h59 au plus tard**. Le paiement des inscriptions se fait sur place par chèque ou espèces.

Article 7 : Une tenue sportive sera exigée pour chaque participant(e). Le port de chaussures de sport sera obligatoire pour toute personne se trouvant dans la salle quelle que soit sa fonction.

Article 8 : Le J.A du tournoi sera **Mr. Pascal ROBILLARD**. Arbitrage assuré en poules par les joueurs et ensuite par les perdants des parties. Les arbitres seront responsables de la feuille de partie et de la balle qu'ils devront ramener à la table du juge arbitre.

Article 9 : Le placement dans les tableaux tiendra compte des classements officiels de la FFTT du début de la phase encours.

Article 10 : Le fait de s'engager dans ce tournoi implique l'entière acceptation du présent règlement que les organisateurs se réservent le droit de modifier. Pour tout ce qui aurait pu être omis, il sera fait appel aux règlements de la FFTT.

Article 11 : Le comité des Landes déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents pouvant se produire dans les salles et vestiaires pendant la durée du tournoi.

Article 12 : Une restauration (grillades, sandwiches et boissons) sera à la disposition des joueurs tout au long de la journée.

Article 13 : **Les balles** sont fournies par l'organisateur : balle plastique blanche Cornilleau.

